

# Elections au Comité Technique Administration Centrale



## LA CGT : TOUJOURS À VOS CÔTÉS !

**Avec la CGT,  
choisissez des  
représentants  
expérimentés !**

Les élus CGT ont une solide expérience des débats en comité technique. Ils sont à l'écoute des personnels, formulent des propositions. Présents sur tous les dossiers, ce sont des lanceurs d'alerte. **Les élus CGT sont force d'opposition et force de propositions pour de nouvelles avancées !**

**Redonnons du sens  
à notre travail !**

Les politiques d'austérité utilisent la fonction publique comme une des principales variables d'ajustement. A l'administration centrale, nous avons payé le prix fort : **suppressions de postes, réorganisations permanentes, abandons de missions de services publics** aboutissant à toujours plus d'externalisations et de démantèlements des services.

**N'HÉSITEZ PLUS,  
VOTEZ *la*  
cgt**

Ce contexte entraîne une véritable déstabilisation des agents, la perte de sens du travail et une dégradation des conditions dans lesquelles il est réalisé. **Avec l'affaiblissement de nos missions, ce sont nos collectifs de travail qui sont mis à mal.** Ces questions sont au cœur de notre engagement au service de tous et de l'intérêt général.

### A quoi sert le CT ?

Le CT local est compétent pour toutes les questions qui relèvent de l'organisation des services, de leurs conditions générales de fonctionnement, de la formation des personnels, de l'organisation et des conditions de travail...

Particulièrement depuis 3 ans, notre action a porté sur :

- Les conditions générales de fonctionnement et les réorganisations des services
- Les modalités d'organisation du travail (télétravail, etc.)
- Le suivi des emplois (dangers de l'externalisation des ressources humaines, titularisation des contractuels)
- Les parcours professionnels : mobilité (charte de la mobilité), politique de formation
- La transparence sur l'attribution des primes

**FONCTION  
PUBLIQUE  
UTILITE  
PUBLIQUE**

**CT - CHSCT  
Votre voix compte  
double !**

Les élections au CT permettront également de désigner vos représentants au CHSCT, qui examine les conditions de travail au sens large (risques professionnels, souffrance au travail, déménagements, etc.).

27 NOVEMBRE - 4 DÉCEMBRE 2014

# Des revendications au service de tous-tes !

## Carrière

La carrière de la fonction publique peut-elle avoir encore un sens quand le tassement des carrières est sans précédent ? Un exemple : un adjoint administratif de 2ème classe, 13 ans après son recrutement, aura bénéficié de 23,15 euros de traitement brut supplémentaire, soit moins de 19 euros net par mois !

- Grille indiciaire unique revalorisée garantissant une progression des carrières linéaires sans blocage.
- Une amplitude indiciaire minimale de 1 à 2, garantie à tout agent pour une carrière complète.
- Égalité femme / homme dans le déroulement des carrières et lutte contre toutes les discriminations (handicap, etc.)

## Revenu

Les politiques d'austérité menées depuis trente ans pour accroître les profits ont conduit à l'explosion du chômage et de la précarité. En France, pendant cette période, la part des salaires dans la valeur ajoutée a baissé de plus de 10 points, alors que celle des dividendes est passée de 5 à 25%. En catégorie A le salaire du premier échelon passe de 75% au-dessus du SMIC en 1986 à 15% aujourd'hui. En moins de trente ans, la valeur du point d'indice a baissé d'un quart !

- Intégration des primes au traitement indiciaire
- Harmonisation des critères d'attribution des primes et des rémunérations des contractuels sur la base de barèmes officiels
- Dégel immédiat de la valeur du point d'indice, et rattrapage du pouvoir d'achat perdu
- Retraite à taux plein, intégrant les primes, après 37,5 ans de cotisation.
- Retraite à 60 ans avec maintien du système de répartition.

## Emploi

L'emploi public est directement lié aux besoins de la population. Les services publics garantissent l'égalité de traitement sur tous les territoires, pour tous les citoyens. Ils participent fortement au développement industriel du pays. Ils développent la solidarité et assurent la cohésion sociale.

Le statut de la Fonction publique permet de sécuriser le cadre d'intervention des agents publics en garantissant indépendance, intégrité et autonomie.

- L'arrêt de toutes les suppressions de postes
- L'arrêt de la sous-traitance des missions de service public à des prestataires privés.
- L'ouverture de postes aux concours en nombre suffisant
- La titularisation des contractuels

## Conditions de travail

La souffrance au travail n'est pas une fatalité. Nombre de collègues souffrent aujourd'hui en silence, soumis à des contraintes de plus en plus fortes en raison des baisses d'effectifs et des réorganisations induites par la RGPP et la MAP. Leur mal être n'est souvent pas entendu et fréquemment minimisé. La seule solution reste l'arrêt de travail pour stress ou la mutation. L'approche de la CGT est tout autre : c'est le travail qui est malade, ce sont les conditions de travail qu'il faut changer. C'est pourquoi il convient bien de parler de risques socio-organisationnels plutôt que de risques psycho-sociaux.

Si cette violence au travail trouve pour beaucoup son origine dans les politiques d'austérité, la CGT la combat aussi sur le terrain et dans les instances (CHS-CT).

- Lutte contre la souffrance au travail issue des nouveaux modes d'organisation du travail inspirés du « new public management »
- Favoriser une démarche participative des agents pour mettre en place une véritable prévention des risques psychosociaux (stress, burn out, harcèlement...)
- Libérer la parole des agents sur le lieu de travail pour pouvoir discuter collectivement de l'organisation du travail et rompre l'isolement.
- Mettre à plat le dispositif des entretiens professionnels, souvent générateurs de stress.